

ICON
 INFORMATEUR CORSE NOUVELLE
SETTIMANALE CORSU

LE BAGNE DE LA HONTE
 L'INTEGRALE
 BERT OCCHINI & RUCKSTUHL

40 ans de BD ! Page 7



**Les positions du préfet
 Christophe Mirmand**

Caffé ROMANA
 Pizzeria & Food

28, Cours Napoléon
 20000 Ajaccio
 09 67 38 48 37
 cafferomana@hotmail.fr

infogreffe.fr
 Les Greffes des Tribunaux de Commerce

**VOTRE ACCÈS AU REGISTRE
 DU COMMERCE
 ET DES SOCIÉTÉS !**

N° 6500

Latinità presenta

17^e FESTIVAL de CINE ESPAÑOL Y LATINOAMERICANO



14-22 DE FEBRERO de 2014
ESPACE DIAMANT AIACCIU



A modu Nostru Trà eri è dumane

Quando aghju cuminciatu à scrive nant' à l'ICN ùn avia chè 20 anni. Mi n'arricordu propiu bè. Un annu nanzu, avia fattu u mo stasgiu di BTS, in azione commerciale, à u serviziu abbonamentu cù Pierre, Paul, Pascal, Bébert, Abdel, Bernadette, Yannick, Olivier è l'astri. Cù stu ghjurnale, aghju sempre avutu una lea, d'amicizia è di fratellanza. Più ghjovanu, seguitava i risultati di l'AJB, di e mo partite di ballò è di e mo competizione d'atletismu. Possu di senza vergugnà mi chì l'ICN, titulu maiò di a stampa corsa, hà cuntribuitu à apre mi u spiritu versu l'attualità economica, pulitica, suciale è culturale di u nostru territoriu. À u filu di l'anni, hè cresciutu assai u mo interessu per tutti sti duminii custi ma dinù per u ghjurnalismu. Dapoi i mo primi passi, i mo primi articoli, in u 2004, in qualità di currispondente nant' à u campu universitariu è u rughjone curtinese, omi pulitichi, cantadori, musichenti, capi d'impresa, urganizatori d'evenimenti, rispusevuli d'associi, ne aghju scuntratu è intervistatu unepochi. Era studente, nuviziù, ma avia a

piena cunfidenza di i nostri direttori di a pubblicazione è di a redazione chì sò stati veri purtaluci per mè. Da mustrà mi u chjassu, spartendu u so sapè fà, u so sintimu è a so cunfidenza di u terrenu. Da stazzunà a mo cuscenza, ch'ella sia nant' à u pianu persunale è prufessionale. Tanti scambii, tante chjachjarate... Ci hè accadutu ancu di schjattà un piombu trà di noi, ritruvendu sempre in fine di contu a strada di a ragiò è di e risate. Perchè, à l'ICN, dapoi 65 anni, si travaglia ma si passa dinù belle stonde di piacè, tenendu à mente u rollu d'infurmazione chì ghjè u nostru, in una relazione stretta cù l'attori ecunomici è pulitichi isulani. L'apertura versu i Corsi di u fora tene dinù una piazza impurtante in a nostra linea edituriale. Perchè, vole l'ICN cuntinuà à accumpagnà i prughjetti è i prugressi di a Corsica in a so diversità. Perchè a Corsica avanza è, stu ghjurnale, u face viaghjà, ghjè propiu u so mutore, a so essenza naturale, per oghje è per dumane. Torna, longa vita à l'ICN ! Di core...



da Roland Frias

De l'ombre à la lumière

La Corse s'incarne à travers deux figures exemplaires, Pascal Paoli et Napoléon Bonaparte. Ces deux figures, que l'histoire oppose, sont en réalité complémentaires. Pascal Paoli est un homme des Lumières, fondateur, en Corse, d'une modernité démocratique et de l'esprit d'ouverture. Napoléon Bonaparte réalise, à travers son action, les rêves de la Révolution française. Entre 1802 et 1810, il donne à la France les institutions de sa modernité et dessine la forme d'un pouvoir politique visionnaire qui, jusqu'à de Gaulle, s'appuiera sur l'autorité et le prestige de l'Etat.

A travers ces deux figures, la Corse n'est pas cette île meurtrie par ses contradictions et la violence des affrontements. Elle n'est pas non plus cette île que décrit Marie Susini dans un livre admirable, La Renfermée, la Corse. La Corse est une île de lumière. Des esprits lucides tentent, par

leur action, de la sortir de la sauvagerie moderne que sont les dérives mafieuses, les attentats et le béton.

Nous sommes les héritiers de Pascal Paoli, de Napoléon Bonaparte, mais aussi de tous ceux qui ont vu dans la Corse cette île de Beauté devenue légendaire Le 1er novembre 1905, Sylvestre Frassetto crée le Syndicat d'Initiative d'Ajaccio. Il donnera à la Fédération des Syndicats d'initiative de la Corse, dont il est le fondateur, le nom de «Corsica-Ile de beauté».

Notre carte d'identité, ce n'est pas la violence mais la lumière.

Votre hebdomadaire, ICN, parlera de cette lumière, la lumière des esprits, la lumière du ciel.



Christian Gambotti

Billet Vive le 6500^{ème} !

Un cycle se termine, un nouveau commence. **ICN Informateur Corse Nouvelle** franchit ce vendredi la 6500^{ème} parution... C'est un moment d'émotion et de bonheur que nous partageons. Merci à tous ceux qui au fil des décennies écoulées ont contribué à cette exigeante longévité, merci tout d'abord à nos lecteurs pour leur fidélité renouvelée, merci à nos annonceurs et à ceux qui nous font confiance en nous réservant leurs publications légales...

En même temps que ce numéro, paraît aussi le hors-série numéro 6500, consacré à nos «65 ans avec la Corse». C'est avec ce numéro que se dessine la nouvelle identité graphique et rédactionnelle de notre ICN, que vous découvrirez au fil de nos prochains numéros.

Nous profitons de ce moment exceptionnel dans la vie d'un média, pour adresser un très cordial salut à tous nos confrères qui contribuent à l'information dans notre île et à son expression, qu'ils s'agissent de Corse-Matin, de nos confrères de la presse hebdomadaire et périodique, de la presse audio-visuelle et de nos amis d'Alta Frequenza à qui nous lie désormais un «pacte informatif». Avec une expression particulière pour le Journal de la Corse, doyen de la presse française et européenne, qui chemine depuis deux bons siècles avec la Corse !

A vendredi prochain, merci à tous.



Paul Aurelli



* SOURCE: CORSE NET-INFO

Christophe Mirmand, préfet de Corse : "A propos de l'Arrêté Miot et du redécoupage des cantons"

Les dossiers chauds sont nombreux en ce début d'année sur le bureau du préfet de Corse Christophe Mirmand. Lors de sa rentrée traditionnelle de la nouvelle année, le préfet a tout d'abord évoqué la problématique engendrée par la position du conseil constitutionnel à propos de l'Arrêté Miot. Selon lui, il faut continuer de travailler sur cette question afin de trouver des solutions. Puis, quelques jours plus tard, le préfet de Corse a présenté devant le conseil général de la Corse-du-Sud, le projet de révision de la carte cantonale. Sans surprise, un «non» massif a été prononcé lors du vote par les conseillers généraux de cette nouvelle organisation, puisque dix-huit ont voté contre, et que quatre conseillers de gauche se sont abstenus. Le décret d'application de ce projet entrera en vigueur au prochain renouvellement des conseils généraux. A compter de cette date on devrait alors enregistrer onze cantons.

Christophe Mirmand, l'année commence bien, avec la problématique de l'Arrêté Miot qui revient dans l'actualité ?

Ch. M. : Il faudra que dans les semaines à venir nous examinions avec les services concernés et le ministère de l'Economie et des Finances, les conséquences à tirer de la décision du conseil constitutionnel. Il y a eu un travail important qui a été réalisé dans le cadre du groupe de travail qui avait été mobilisé suite à la première décision du conseil constitutionnel.

Il faut retenir une analyse fine et précise des désordres juridiques résultants de cette situation historique d'indivisions que nous avons ici en Corse. Cette situation d'absence de «titrement» d'un certain nombre de propriétés peut être rencontrée également dans d'autres départements, que ce soit au niveau continental ou dans les départements d'outre-mer. En raison de cette situation, il y a donc peut-être une solution à chercher, et qui pourrait être trouvée au niveau national pour faire face à cette situation de désordre juridique.

Le groupe de travail a décidé de continuer de réfléchir sur ce sujet et donc, de ne pas baisser les bras. Mais ne peut-on pas craindre, une nouvelle fois, de se voir fermer la porte par le conseil constitutionnel ?

Ch. M. : Une situation, comme celle que nous vivons en Corse, bien entendu, est une situation qui exige de trouver des solutions, afin de permettre, progressivement, un retour au droit commun. Nous devons mettre fin au désordre que nous connaissons.

Le Conseil Constitutionnel a marqué, à deux reprises, les limites de toutes réflexions portées, et de toutes solutions pour apporter une réponse à ces désordres.

A présent, il faut donc à ce que nous soyons attentifs à ce que les propositions qui pourraient être formulées respectent les orientations et les règles qui ont été fixées, rappelées et soulignées par le conseil constitutionnel, notamment le principe de l'égalité des citoyens devant les charges publiques.

Il semble évident que si nous devions avoir une avancée concernant ce problème de l'Arrêté Miot, elle serait constitutionnelle ?

Ch. M. : C'est en tout cas ce que certains estiment. Je pense que c'est dans le cas du groupe de travail qui s'est constitué à la suite de la délibération de l'assemblée territoriale qui a été relayée par le gouvernement le 22 novembre dernier, et qui se prolongera par une concertation organisée entre l'Etat et les élus de Corse, que cette question pourrait être, le cas échéant, traitée.



Le redécoupage des cantons...

Dans un tout autre registre à présent, vous avez présenté récemment devant le conseil général de la Corse-du-Sud, le projet de révision de la carte cantonale. Et c'est un non massif qui a été prononcé lors du vote ?

Ch. M. : La procédure prévoit la transmission de cet avis par mes soins au ministère de l'Intérieur. Le ministère de l'Intérieur saisira ensuite d'un projet, le cas échéant, qui pourra faire l'objet de certains amendements et le Conseil d'Etat rendra son avis.

A l'issue de cette consultation, le ministre de l'Intérieur pourra proposer la signature du décret correspondant au redécoupage des circonscriptions cantonales.

Il ne s'agira donc pas de rediscussions autour de ce redécoupage, mais peut-être de simples réajustements ?

Ch. M. : Ces ajustements sont conditionnés par les termes de la loi, et par la position du conseil constitutionnel quant au nécessaire équilibre démographique qui doit prévaloir dans le nouveau redécoupage entre les cantons.

Et c'est la raison pour laquelle, bien entendu, les marges de manœuvre sont limitées, quels que soient les

éléments qui étaient présentés à titre d'observation par les élus de l'assemblée départementale. Il y aura bien évidemment une contrainte forte qui sera celle du plancher et du plafond fixé autour de la moyenne départementale.

La prise en compte de certaines réalités...

Nous avons l'impression que nous opposons l'égalité des citoyens devant la loi, et la prise en compte de certaines réalités économiques, sociales, culturelles. Quel est votre sentiment à ce sujet ?

Ch. M. : C'est une conciliation que nous devons nous efforcer de mettre en œuvre, celle qui résulte de la jurisprudence du conseil constitutionnel, qui considère que les circonscription dans lesquelles s'exerce le vote doivent être tracées et organisées essentiellement sur la base démographique.

Ce qui exige donc à l'échelle du département qu'il y est, autour d'une moyenne départementale, un écart qui n'excède pas, plus au moins 20%, par rapport à cette moyenne. Et puis, il y a bien sûr la nécessité de représenter les territoires qu'ils soient ruraux ou urbains. C'est le rôle de l'institution départementale d'être en quelque sorte le garant de la mise en œuvre de ces politiques de cohésion.

■ Interview expressepar Feli Filippi

Précarité : le fléau d'une île

S'il y a un sujet qui reste tabou en Corse, c'est bien la question de la précarité même si celle-ci s'est aggravée au fil du temps au point de devenir structurelle. L'île est, en effet, plus que touchée par ce fléau. La précarité touche plus de 20 % de la population. Avec moins de 970 € par mois, 60.000 personnes vivent ainsi sous le seuil de pauvreté. La pauvreté n'a alors pas de visages : étudiants, parents célibataires, travailleurs précaires ou retraités ; ni de localisation : ruraux et urbains semblent également être touchés. Et la famille ne semble plus être un rempart suffisant à cette situation. Au point que l'associatif aujourd'hui est devenu indispensable voire vital. Cependant ce dernier, peine de plus en plus à aider ces ménages dans le besoin. Radiographie d'une île sous perfusion.

Quid de la précarité aujourd'hui

Depuis 2004, la précarisation n'a pas cessé d'augmenter et se situe, aujourd'hui, au plus haut niveau depuis 1997. Dans un contexte économique et social difficile, il est à craindre dans les mois qui viennent, si aucune reprise économique ne viendrait pointer le bout de son nez, une augmentation du nombre de bénéficiaires de minimas sociaux. Difficulté supplémentaire, l'heure est aux économies au sein des collectivités qui ne peuvent plus, il est vrai dans une région comme la nôtre, soutenir une économie bien dépendante des politiques publiques.

L'île est en effet confrontée à une crise sans précédent. La famille, jadis premier rempart contre la précarité a évolué, comme dans l'ensemble du monde occidental. Il semble loin le temps de la famille au sens large et celle-ci est devenue aujourd'hui monoparentale. De nombreuses mères de famille vivent seules avec des revenus très faibles, avec leurs enfants. Au point d'ailleurs, que la pauvreté chez les enfants a explosé. Une île d'ailleurs touchée dans la totalité de ses composantes. Le récent reportage de Gisèle Casabianca «Aïutu» est un cri de détresse à l'ensemble de la société corse qui n'osait pas, ces dernières années, regarder s'avouer la paupérisation de ses plus fragiles éléments. Et c'est dans ce documentaire, le portrait de cet étudiant qui vit avec 120 Euros par mois, de ces actifs qui n'arrivent pas à signer un CDI. L'île est d'ailleurs la région de France où on signe le moins de CDI !

Enfin il y a ces retraités qui ne peuvent plus se soigner. 16 000 retraités gagnent environ 600 € par mois. Réfugiés dans le rural, ils sont soumis à une précarité énergétique et à un isolement qui accentue la gravité de leur situation. Car en Corse le «village-refuge», u Paesu, n'est

plus. Certes la solidarité entre voisins demeure, mais elle n'est plus efficace.

La situation est telle aujourd'hui que l'on a l'impression que les Corses devront reprendre le chemin du départ, comme le firent leurs grands-parents dans les années 50. L'île gagne de la population, mais elle gagne, aussi, en précaires.

Un débat qui pèsera lourd en ces temps de municipales et les candidats qui jusque lors évoquaient ces sujets du bout des lèvres, ne pourront l'éviter. Tout en espérant que les solutions apportées seront structurelles et non pas uniquement les palliatifs habituels clientélistes, de ceux d'une fonction publique ou parapublique.

Une île qui reste encore terre de solidarité !

On le voit le contexte est lourd et le monde associatif a à jouer un rôle de premier plan dans la lutte contre la précarisation avec des moyens amputés puisque les subventions allouées à ces mêmes associations semblent se réduire progressivement.

Heureusement ces associations corses font preuve d'initiatives et se structurent. Un bel exemple la coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE) qui rassemble entre autres, Ava Basta, Médecins du Monde, la Fraternité du Partage, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix rouge et les Restos du cœur. Afin de mobiliser des fonds, cette coordination n'a pas hésité à frapper fort au mois de décembre et à proposer un Noël des Précaires. Les Muvrini ont donc donné un grand concert caritatif, «FRATERNATALE», dans l'esprit de Noël, «solidaire et fraternel». Ce soir-là, la vente des billets a rapporté plus de 15 000 €. Ces dons ont permis, entre autres, l'achat de véhicules pour les Restos du cœur,

des repas de Noël pour la Fraternité du partage, de médicaments et d'une machine à laver pour la mission France de Médecins du Monde, l'organisation d'un voyage pour des personnes âgées pour Avà Basta, l'installation du chenil de l'abri de nuit pour la Croix-Rouge, l'installation de l'accueil de jour pour le Secours Catholique, des travaux d'amélioration des bâtiments pour le Secours Populaire. Mais au-delà de cette somme, c'est le visage d'une Corse solidaire qui a été donnée à voir en cette veille de Noël : une île, qui même si elle est en proie aux difficultés, donne encore à ceux qui souffrent.

«Notre principale angoisse est de voir s'accroître la pauvreté et parallèlement constater la réduction des subventions institutionnelles. Beaucoup de nos actions sont en péril, des associations, particulièrement celles qui se sont professionnalisées, sont en réel danger de disparition. Face à cette pauvreté croissante, nous ne voulons pas être des cache-misères et servir, plus ou moins inconsciemment, à contenir la révolte qui monte et risque d'exploser prochainement dans notre pays, si rien n'est fait pour réduire la pauvreté» (Docteur PERNIN).

Face à la précarisation qui semble frapper la société corse, les associations existantes sur le territoire se sont, donc, organisées en une coordination inter associative de lutte contre l'exclusion (CLE) de type association loi 1901. Celle-ci a été constituée en 2004. C'est un organe de réflexion et d'action, de mise en relation, de mutualisation, mais surtout de proposition autour de l'ensemble des thématiques sur la précarité.

Elle regroupe plusieurs associations : Avà Basta, Médecins du Monde, la Fraternité du Partage, le Secours Catholique, le Secours Populaire, la Croix-Rouge, les Restos du cœur qui s'investissent dans la lutte contre la précarité et l'exclusion à Ajaccio. Selon le Docteur PERNIN, Président de la coordination, chacune de ces associations possède un angle d'intervention spécifique (par exemple, Médecins du monde pour le soin) ou un domaine d'intervention plus général au service des plus démunis (logement, alimentation, accompagnement administratif, etc.). Depuis plusieurs années, elle accompagne à Ajaccio le dispositif «Abri de nuit» des personnes sans abri, dont elle a été à l'origine, avec les différents financeurs (Etat, mairie d'Ajaccio, Conseil Général de Corse du Sud). Parallèlement, elle poursuit inlassablement son activité

après des différents publics, Etat et Collectivités territoriales, en vue de la pérennisation de l'actuel Abri de nuit et pour qu'un plan cohérent de prise en charge des plus fragiles se renforce, notamment en contribuant à l'élaboration de la Charte régionale de lutte contre la précarité.

Le Docteur PERNIN nous a accordé une interview afin d'exposer la gravité de la situation corse.

Aujourd'hui, ce n'est un secret pour personne, la situation de l'île n'est pas fautive ?

► Les statistiques sont là pour nous le démontrer objectivement. La pauvreté est réelle, elle s'est durablement installée, elle s'étend. Tous ces chiffres amènent à une conclusion simple, les résultats sont mauvais : ce que nous faisons n'est plus suffisant.

Cette précarité aujourd'hui n'a pas de visage, elle frappe sans distinction ?

► Toutes les tranches d'âge sont touchées, avec des personnes dont on parle trop peu : les enfants, qui héritent de la pauvreté de leurs parents dès la naissance, vivent dans des situations de précarité toute leur jeunesse, et arriveront à l'âge adulte avec pour tout repère cette vie de misère. Ces enfants deviennent des adultes, ils sont là. Notre société a-t-elle su les accueillir en leur donnant cette égalité que notre République a gravée sur ses frontons ?

Aujourd'hui même de nouvelles couches de la population sont-elles précarisées ?

► Oui, en nombre, en durée, ceci crée des situations jusque-là méconnues. Et, à côté des enfants, je citerai les personnes âgées qui peuvent plonger sous la conjonction d'une retraite trop faible, d'un logement précaire, du décès du conjoint et de la distension du lien familial. Les classes «moyennes» commencent à être touchées, elles aussi. Et puis, les oubliés parmi les exclus, les «sans papier», qui font partie de notre économie et qui sont soumis au chantage de toutes les injustices, dans l'angoisse permanente de l'expulsion.

Autrefois, vivre dans le rural constituait une protection, cela n'est, semble-t-il, plus le cas aujourd'hui ?

► La situation du rural est assez mal connue, les assistantes sociales, les professions de santé en sont les témoins, pas assez sollicités. Le lien social est sans doute plus fort, quand il n'est pas altéré dans les endroits touchés par la désertification. La pudeur existe, et les gens ne déclarent pas leur détresse à leur voisinage. Mais qui aurait cru, il y a quelques années, que

les Restos du Cœur livreraient des repas dans le rural... C'est désormais le cas !

La famille aussi semble ne plus pouvoir faire face ?

► Le premier rempart contre la pauvreté, c'est la famille, et l'on sait que ce lien-là est mis à mal pour différentes raisons : divorce, familles éclatées, éloignement géographique, difficultés financières partagées, bassin de l'emploi faible. Le lien social, grâce aux associations existantes et qui se créent, tend à se renforcer, mais les situations de solitude sont nombreuses, et la solitude, c'est la voie ouverte à la dépression et au suicide... La pauvreté, ça tue !

La situation que vous décrivez paraît très sombre ! Quelle solution pour en sortir ?

► Toujours plus d'intelligence ! Faire différemment, nous avons un système social efficace. Aujourd'hui, tout montre qu'il s'épuise, qu'il n'arrive plus à faire face au nombre et à la diversité de cette pauvreté. Nous nous sommes acharnés à faire plus de la même chose, à chercher à améliorer les prises en charge des conséquences de la pauvreté, sans nous interroger sur les mécanismes d'un phénomène, à l'évidence, structurel. Cette stratégie ne suffit plus, nous avons répondu à la question «comment ?» sans nous poser la question «pourquoi ?», comment mieux prendre en charge les conséquences au lieu de nous demander pourquoi sommes-nous dans cette situation. Nous avons fait de l'assistance sociale, il nous faut faire de la politique. En identifiant les mécanismes qui génèrent la pauvreté, nous pourrions, non seulement découvrir de nouvelles solutions de prise en charge, mais surtout découvrir des moyens de prévenir la chute dans la pauvreté. En le faisant à notre mesure, c'est à dire en identifiant les causes régionales, dont nous sommes les observateurs, mais pas encore les témoins et sur lesquelles nous aurons, ici, une prise réelle.

Et plus concrètement ?

► La Charte régionale contre la précarité, qui fera partie intégrante du PADDUC, permettra d'orchestrer, sous une autorité politiquement reconnue, les différents acteurs, pour qu'ils en Co-construisent le contenu. Des axes d'action clairs, reconnus par tous, se dégageront où chacun pourra agir en synergie. Une mission spécialement créée en assurera la mise en place, le suivi et la réactualisation. C'est d'un programme politique spécifique et cohérent dont nous avons désormais besoin pour concevoir des actions préventives d'ordre structurel et innover en matière de prise en charge.

Une action où semble s'inscrire la CLE dont vous êtes le Président ?

► C'est une coordination des différentes associations humanitaires œuvrant sur Ajaccio, respectueuse des identités de chacun. Une démarche commune nous anime, avec pour principal résultat concret d'avoir fortement contribué à rendre crédible la conception d'un abri de nuit pérenne. C'est aussi un véritable réseau inter-associatif efficace. Nous sommes des interlocuteurs crédibles de plus en plus reconnus par les institutions. Nous apportons des méthodes de travail différentes, permettant d'aborder les problèmes complexes en mobilisant l'intelligence collective. C'est ainsi que nous avons pu contribuer à l'élaboration de la Charte régionale contre la précarité. Sous l'égide d'Avà Basta, des formations ouvrant à ces méthodes ont lieu dans toute la Corse et connaissent un franc succès. La CLE est probablement une préfiguration de ce que devront faire les associations dans un contexte de réduction des ressources, il sera d'autant plus facile de concevoir des mutualisations de moyens que nous les aurons imaginées nous-mêmes.

Le fait de s'organiser dans cette coordination de diverses associations, c'est un moyen de répondre aux grandes difficultés qui frappent toutes les structures associatives ? Notre principale angoisse est de voir s'accroître la pauvreté et parallèlement constater la réduction des subventions institutionnelles. Beaucoup de nos actions sont en péril, des associations, particulièrement celles qui se sont professionnalisées, sont en réel danger de disparition. Face à cette pauvreté croissante, nous ne voulons pas être des cache-misères et servir, plus ou moins inconsciemment, à contenir la révolte qui monte et risque d'exploser prochainement dans notre pays, si rien n'est fait pour réduire la pauvreté. Il est aussi nécessaire que nous soyons mieux reconnus comme des partenaires à part entière dans la conception des politiques et dans leurs évaluations.

Aujourd'hui de quoi, ces associations ont-elles le plus besoin ?

► Être pleinement reconnues comme des partenaires fréquentables par les responsables institutionnels et politiques. Et puis, les besoins sont aussi humains et financiers. Toutes nos associations sont à la recherche de bénévoles, notamment de bénévoles porteurs de compétences et capables de prendre des responsabilités dans le fonctionnement de nos associations...

Malgré tout y-a-t-il des signes d'espoir en un avenir qui, aujourd'hui, apparaît à beaucoup comme sombre ?

► Ils sont nombreux. Beaucoup de gens s'investissent, la parole des pauvres est de plus en plus sollicitée. Et puis, des forces complé-

mentaires, venant d'horizons différents, commencent à converger et de ces synergies naissent des initiatives nouvelles. La rencontre la plus lumineuse que nous avons faite ces derniers temps a été le concert «Fraternatale» offert par les Muvrini. Au-delà des importants bénéfices reversés aux associations de la CLE, c'est une rencontre entre 2 mondes différents, et qui marchent dans les chemins de l'humanisme. Face à la pauvreté, si nous sommes les premiers à demander un véritable projet politique, nous sommes aussi persuadés que c'est par les initiatives de la société civile que les choses bougeront. Nous sommes témoins de tant d'actes de fraternité, de petites et grandes réussites. Vous savez, œuvrer au service de l'Homme au sein de nos associations, ça n'a rien de triste ou de pénible, c'est plein de sens, et ça rend heureux. Nous vivons des moments très forts, très simples, très vrais. Inoubliables.

«Nier que la pauvreté fait tâche d'huile serait mentir grossièrement. C'est un fait de société auquel les politiques, les acteurs sociaux, les hommes de bonne volonté doivent s'atteler. Il est urgent d'endiguer la vague qui submerge les plus démunis.» (Jérôme Camilly).

Jérôme Camilly
journaliste-écrivain
répond aux questions de l'ICN.

Ces derniers temps, les médias et les acteurs locaux ne peuvent plus détourner leurs regards. Ils doivent constater la précarisation de l'île même si le sujet reste dérangeant ?

► La précarité est un sujet dérangeant. C'est même un sujet qui divise. Certains pensent que beaucoup de précaires trichent, pour obtenir des aides, et que nombre d'entre eux sont des étrangers. En réalité, du jour au lendemain n'importe lequel d'entre nous peut perdre son emploi, n'importe qui peut voir son couple se lézarder ! A partir de là, on bascule, on glisse sur le verglas social. Ceci étant, dans les villages, certains pauvres - certains vieux, certaines veuves - demandent que leurs colis alimentaires soient déposés loin de chez eux, au pied d'un arbre par exemple, pour échapper au regard des autres. Certes il y a un tabou, mais il faut tout faire pour préserver la dignité des précaires.

Une situation qui empire actuellement ?

► A un détail près, la pauvreté est aggravée par la crise, le repli sur soi de certains d'entre nous explique que cette situation empire. A titre d'exemple, le Secours Populaire soutient 450 familles à Ajaccio (nourriture et vêtement) et enregist-

tre 20 inscriptions nouvelles par mois. A quoi il faudrait ajouter les chiffres du Secours Catholique, de la FALEP, de la Fraternité du Partage, etc. Pour ne pas faire dans le misérabilisme, je ne veux pas en rajouter. Nier que la pauvreté fait tâche d'huile serait mentir grossièrement. C'est un fait de société auquel les politiques, les acteurs sociaux, les hommes de bonne volonté doivent s'atteler. Il est urgent d'endiguer la vague qui submerge les plus démunis.

Sculignà nant'à u cotru suciali, sdrughje l'indifferenza

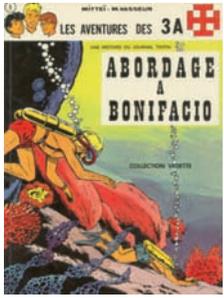
Certi anu attistatu una Corsica «mammapiera» è d'altri pratendanu à una Corsica tarra di divizia. Lachemu à i sturiani a parolla pà scioglie u veru. D'altrondi a sprissioni pupulari hà sempri evucatu certi affanni isulani è, par un dettu, a timenza di cantà u Lazarone, vole di pate a fami.

I Corsi anu duvutu spatriassi divintendusi immigranti in Francia o altrò, avendu a vulintà di vultà. À i ghjorni d'oghji u saldu migratoriu hè dittu «positivu» è feci à 99 pà centu u sviluppu di a pupulazioni in Corsica. Oghji i Corsi vulenu firmassi in Corsica ancu incù è paghe à u minimu. A vita isulana diventa pisia incù l'alloghju troppu caru, i costi di i trasporti è a vita cara cara ... Ùn parlemu di a pupulazioni campagna bisugnosa spiccata è avargugnata.

I lochi di bella vista l'avemu in Corsica, a sanu bè i turisti è i ghjughjittici, ma a miseria ella si piatta ! Certe volte si scopre, calculevule ind'è i studii è articuli di ghjurnali. Dicenu ch'è e pensione di a ritirata ùn ponu bastà pà curassi. I « Ghjovani » ancu anzianetti, senza mezi finanziari, sò inchjudati in casa paterna ! I travagliatori sò in CDD, l'ecunomia sana di l'isula, ella dinò, hà da soffre di a crisa ecunomica.

A Corsica ùn va pà u megliu è i di-batitti à vene farianu bè d'ùn affrancassi di sti quistioni. Ind'è u Lamentu di u Castagnu da Paoli di Tagliu, u Castagnu ramintava à u Corsu u tempu d'una «sera à u fucone» duva «tutta la to famigliola cantava lu Lazarone» ma pà furturna, tandu, c'era a farina castagnina. I grataghji ùn sò quasgi più ind'è i sulaghjoli è oghji nè semu è, ancu di grazia, à i «greniers solidaires». I Muvrini, incù tutti l'associi sulidarii anu fattu a strada.

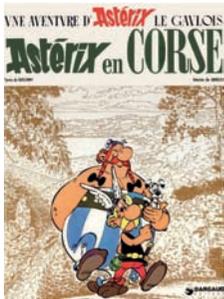
La Corse et «la bande dessinée» : le 9^{ème} art adopté



Il était plutôt rare, au début des années 70, de trouver une bande dessinée dont l'histoire se déroule en Corse, parlant de la Corse, ou même réalisée par un auteur corse, dans les librairies. Pourtant, déjà, les insulaires aiment et lisent de la BD. Les séries phares, comme Astérix, Tintin, Rahan se vendent très bien, tout comme les magazines et journaux spécialisés,

Pilote, Strange, Le Journal de Tintin, Mickey Parade, Métal Hurlant, Le Journal de Spirou, pour ne citer qu'eux... En 1971, paraît le fameux Abordage à Bonifacio, dessiné par Mittèi et scénarisé par Vasseur M., qui n'est autre qu'André-Paul Duchâteau, le papa de Ric Hochet. Les auteurs nous racontent l'histoire d'un trésor génois enfoui dans les profondeurs au large de la Corse. Tout d'abord publiée dans Le Journal de Tintin en 1966, cette histoire est ensuite éditée sous forme d'album, sans toutefois révolutionner le genre, ni même passionner les insulaires eux-mêmes.

1973 et après !



Le grand événement arrive en 1973, avec l'arrivée en librairie d'Astérix en Corse. Le succès est immédiat. Forcément, Astérix est un personnage déjà fort bien connu, en Corse et ailleurs. La sortie de cet épisode est un véritable événement sur l'île. Il faut dire que les textes de René Goscinny font mouches. Le scénariste semble avoir tout compris de la Corse, et parvient à

évoquer des sujets sensibles, sans méchanceté, avec humour, dérision, et surtout justesse. La société insulaire se reconnaît en Ocatarinabellatchichix et ses compagnons. Astérix en Corse est considéré aujourd'hui encore, par les puristes, comme l'un des Astérix les plus réussis de la série. Pour la première fois, la Corse est portée au neuvième art, dans une œuvre gigantesque, populaire, internationale, vendue à plusieurs millions d'exemplaires dans le monde.

Un neuvième art quasiment inexistant sur l'île

Les années 1980

Nous aurions pu penser que le formidable succès réalisé par Goscinny et Uderzo au début des années 70 allait donner des idées à d'autres créateurs. Que nenni. A vrai dire, beaucoup ont sans doute pensé (peut-être à juste titre) qu'il allait être difficile de faire mieux. Les œuvres majeures sont inexistantes, et les œuvres "tout court", sont plutôt rares. Pourtant, l'histoire de notre île est fort mouvementée au début des années 80. Pas assez pour inspirer les créateurs. D'autre part, les auteurs de bande

dessinée sont quasiment inexistantes sur l'île. Il existe quelques dessinateurs de presse, bien entendu, mais pas de vrais bédécistes. Surfant sur la vague du régionalisme, et peut-être sur celle des revendications culturelles en faveur de la langue corse, sont publiés en 1984, I Ghjuvelli di a Castafiore, qui n'est autre qu'une traduction en langue corse des Bijoux de la Castafiore de Tintin. Il faut savoir que les aventures de Tintin sont publiées dans une multitude de langues, partout dans le monde, mais aussi en langues dites "régionales". L'ouvrage, publié par les

éditions Casterman, connaît un succès relatif. Pas suffisant pour poursuivre l'aventure sur d'autres épisodes.

En 1986, sur un scénario de Duret, et des dessins de Thierry Clavaud, paraît en librairie Mateo Falcone de Prosper Mérimée (Editions Lucien Souny). Là encore, le succès est relatif, et l'album ne reste pas dans les mémoires, même si le travail est très intéressant. Le récit est fidèle à la nouvelle de Mérimée, et le graphisme tout à fait approprié. Aujourd'hui, l'ouvrage est pratiquement introuvable.

En 1989, paraît aux éditions du Lombard, un album intitulé Marine en Corse. A l'instar de Abordage à Bonifacio, des auteurs continentaux choisissent la Corse comme cadre, pour développer une aventure avec des personnages déjà bien installés dans une série. Le scénario est signé François Cortegiani. Ce dernier est alors un tout jeune scénariste, peu connu.

Aujourd'hui, ce dernier est un grand de la BD, et poursuit notamment les aventures de Blueberry, véritable icône de la bande dessinée. Aux dessins, un certain Pierre Tranchand nous livre des planches parfaitement bien maîtrisées. Plus connu aujourd'hui sous le pseudonyme de Pica, il est le créateur des Profs, énorme succès éditorial depuis plus de dix ans aux éditions Bamboo. Hasard du destin, il est aussi l'auteur du logo de l'association Case et Bulle qui organise le festival de la BD d'Ajaccio depuis 2002. Marine en Corse s'adresse aux jeunes lecteurs, et connaît un vrai succès. Incomparable toutefois avec Astérix en Corse, qui demeure encore et toujours la référence absolue, tant au niveau qualitatif que commercial.

Dans les années 80, la bande dessinée pénètre davantage dans les foyers corses, et plus particulièrement à Ajaccio, avec la création d'un vrai festival dédié -en partie- aux cases et aux bulles. Avec Télébédéciné, notre île va accueillir les plus grands artistes des années 80, comme Maëster, Lambil et Druillet. Quelques années plus tard, Bastia emboîtera le pas, avec la création d'un second festival en Corse.

Les années 1990, ça commence à bouger

Il faut attendre les années 90 pour voir enfin, des auteurs corses, dessiner et raconter la Corse. Dans les années 50 déjà, un auteur d'origine corse, Antoine Graziani, connu sous le pseudo de Jean Acquaviva, signait des bandes dessinées à

succès, comme Bill Jourdan, Jerry Spring, Tony Sextant ou Yvan des Valdaï. Mais la Corse n'était jamais mise en lumière dans ses œuvres. De ce fait, avec Pilutu, Manù est un précurseur. Ce dernier crée pour le journal A Tramuntana un héros qui continuera à vivre après la disparition du périodique. Ces créations coïncident avec le début d'un véritable engouement insulaire autour de la bande dessinée. En ce sens, Manù ouvre la voie, d'une certaine manière, à une ère nouvelle : celle des publications de presse, voire des fanzines.

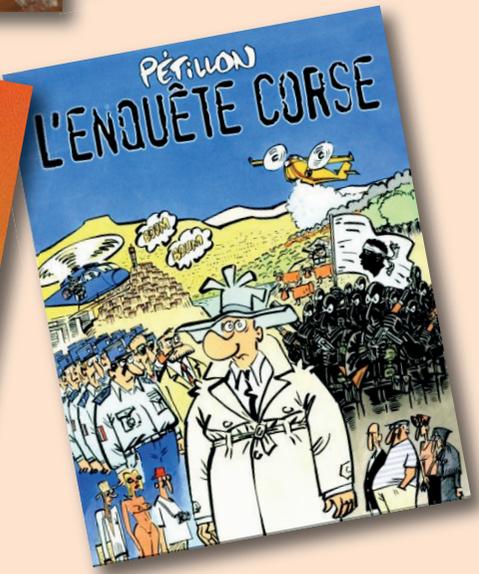
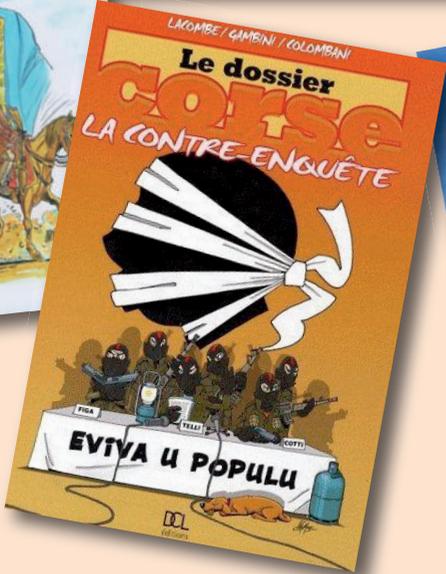
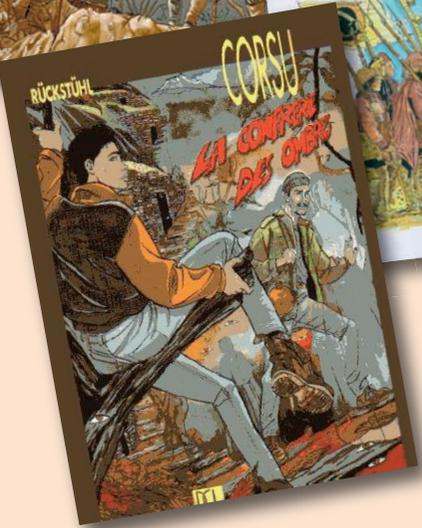
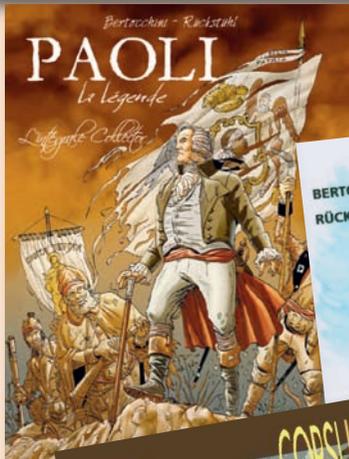
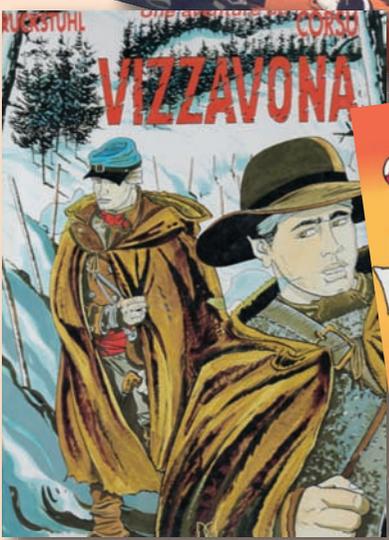
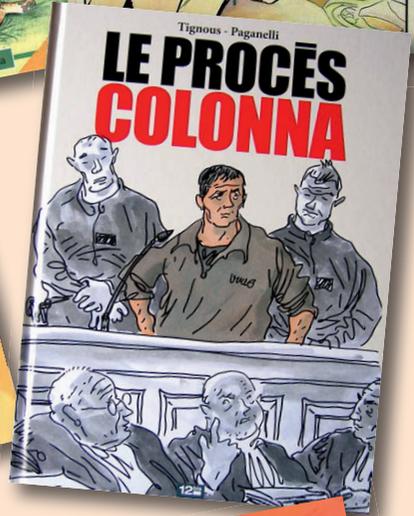
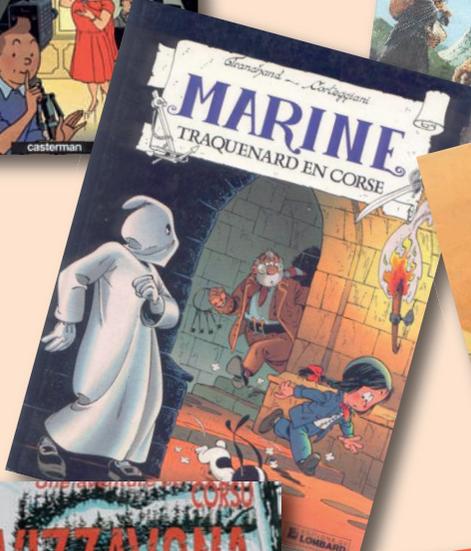
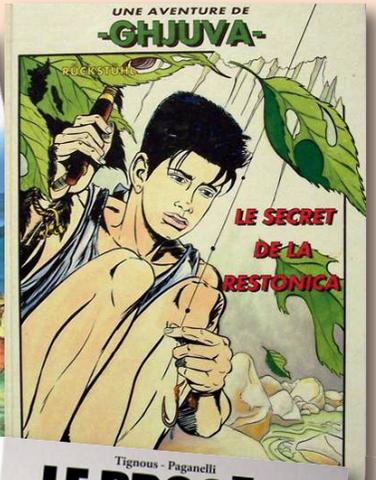
On retrouvera par exemple, quelques années plus tard, un collectif de jeunes dessinateurs, s'exprimant dans U Musconu d'Avretu, la première revue de BD corse chapeotée par les éditions Albiana. Le même expérience est reconduite dans un petit journal satirique, A Macagna, très en vogue à Ajaccio. Là, on peut dire que ça commence à bouger. Certes, les créations sont destinées à la presse plutôt qu'à une vie cartonnée sous forme d'album, mais le neuvième art insulaire commence à s'organiser. En 1994, les éditions Albiana se lancent dans le grand bain, et tentent l'expérience de l'album cartonné, avec Ghjuvâ, le secret de la Restonica, d'Éric Rückstühl.

L'album connaît un grand succès sur l'île. Eric Rückstühl n'est pas Corse, mais c'est tout comme. Ce dernier a épousé une Cortenaise, comme il aime le rappeler, et connaît tous les coins de l'île comme sa poche. Il dessine les sentiers, les montagnes, la flore et la faune insulaire. Il commence alors un travail qui va s'étendre sur deux décennies, tout d'abord en solo, dans des carnets de voyages (Corsu), puis avec le scénariste Frédéric Bertocchini. Nous y reviendrons.

C'est également au milieu des années 90 que Batti (Batti Manfrulli), dessinateur de presse bien connu sur notre île, réalise le fameux U Sette Bellu. Avec cet album, paru également sous une forme cartonnée aux éditions Albiana, Batti est précurseur. Il est un des premiers à réaliser un album entièrement en langue corse. Issu de la famille des dessinateurs de presse, Batti réalise également avec cet album sa seule véritable bande dessinée.

Le travail est remarquable, tant graphiquement que dans la structure scénaristique. Cette fois, nous y sommes, avec Eric Rückstühl et Batti, le neuvième corse commence à tracer un sillon, dans lequel vont s'engouffrer de nouveaux créateurs.

Parmi eux, Walter Fahrer. Ce dernier est un dessinateur argentin ex-



trêmement talentueux, né en 1939. Sa bibliographie est bien fournie. C'est chez un grand éditeur, celui d'Astérix (Dargaud), que ce dernier met la Corse en images dans le troisième épisode de la série Gato Montés, A Corsica. L'album connaît un vrai succès sur l'île et ailleurs. Il faut dire que le travail graphique est parfaitement réussi. Walter Fahrner, qui vit à Porto-Vecchio, signe ensuite un autre ouvrage, Laetizia.

Les années 2000, Le début de l'âge d'or de la BD corse

Il faut toutefois attendre le début des années 2000 pour que les choses s'accélèrent. La bande dessinée insulaire entre dans une nouvelle dimension, avec l'arrivée en librairie de nouveaux et jeunes auteurs, désireux de raconter la Corse, son histoire, ses mœurs, mais pas seulement.

La création en 2002 du festival international de la bande dessinée d'Ajaccio joue sans doute un rôle majeur dans l'éclosion de ces nouveaux talents. Après avoir repris l'héritage du fameux Télébédéciné, le festival ouvre grand ses portes aux auteurs insulaires, qui mélangés aux invités prestigieux venus du monde entier, vont concrétiser des projets. Les Rencontres de la BD à Bastia permettent également ces échanges.

D'autre part, la sortie en 2000 de l'Enquête Corse, de Pétilion, aux éditions Albin Michel, ébranle la planète BD. Le succès est fulgurant. Comme l'avait si bien réussi Goscinny et Uderzo avec Astérix, Pétilion parvient à se moquer des Corses, sans les fâcher. Avouons que c'est fort ! Les aventures de Jack Palmer en Corse sont drôles, jamais méchantes, très pertinentes. Le succès est tel que l'œuvre est portée au cinéma. La voie est définitivement ouverte à la création. Sur l'île, Eric Rückstühl poursuit ses carnets de voyages à travers plusieurs albums, comme La Confrérie des ombres, Vizzavona ou Casabianca. Avec sa série Corsu, ce dernier ouvre la voie d'une première véritable collection corse aux éditions DCL.

De son côté, le dessinateur bastiais Serge Micheli, s'illustre quant à lui chez Emmanuel Proust éditions, en signant deux ouvrages tout à fait remarquables, Un drame en Livonie et Voyage sous les eaux. C'est une nouveauté : les auteurs corses commencent à s'exporter, et publient dans la grande édition nationale. En 2003, Cyril Le Faou révèle un genre qui va faire un véritable tabac en Corse : la BD historique. Avec Les Feux de la Saint-Laurent, publiés en bilingue aux éditions

Alain Piazzola, Cyril Le Faou marque de son empreinte le début de cet âge d'or sur l'île.

Le succès de L'Enquête corse reste dans les mémoires. A l'échelon national, les éditeurs de tous bords s'intéressent à ce phénomène. Parler de la Corse et rire des Corses est un filon intéressant. En 2006, les éditions Delcourt entrent dans la danse, et lance la série Les Blagues corses, signées Fich (dessins) et Laurent Panetier (scénario). Là encore, ça fonctionne, mais la plupart des Corses rient... jaunes. Nous sommes loin du succès de l'Enquête corse, et surtout, à force de clichés grossiers, le scénario manque de finesse. Le principe de l'humour familial, avec un gag par planche ne plaît pas vraiment. La série est toutefois un succès éditorial, mais n'apporte pas grand chose au développement de la BD insulaire. Dans la même veine humoristique, mais sous forme de strips, le fameux Da Vinci Corse de Jean-Michel Delambre est d'un tout autre niveau. Sorti en 2007, l'album est composé de strips divers publiés dans Le Journal de la Corse. Le succès de l'album repose sur la parfaite connaissance de la Corse et de son actualité.

A partir de 2007, les éditions DCL accueillent dans leur catalogue le journaliste Frédéric Bertocchini. Fort de sa formation d'historien, ce dernier apporte à Eric Rückstühl sa connaissance de la Corse dans la série Pasquale Paoli. Le succès est immédiat. La trilogie Paoli se vend à 25.000 exemplaires et fait figure de véritable détonateur. Jamais jusqu'alors, une BD corse réalisée par des Corses avait atteint de tels sommets de ventes. Les éditions DCL décident de s'engouffrer dans la brèche et lancent plusieurs collections : Les Grands personnages, Les Grands récits, Les Grands bandits et Humour. C'est sur cette vague, que nous retrouvons d'autres récits historiques chez d'autres éditeurs, comme Cap sur Capraia, signé Marc Tomasini, ou encore Erasmo Orticoni, un récit en noir et blanc sur le fameux chanoine révolutionnaire du siècle des Lumières, de Dominique Taddei et Tony Casalonga aux éditions Albiana.

En 2008, paraît une bande dessinée réalisée sous forme de documentaire : Le Procès Colonna est un ouvrage qui réunit des dessins de presse réalisés à l'occasion du premier procès d'Yvan Colonna, ainsi que des textes véritables issus de la salle d'audience. Les auteurs, Tignous et Paganelli, réunissent ainsi, dans un album consistant, le 9^{ème} art et l'actualité brûlante de l'île. A présent, des auteurs corses racontent l'histoire de la Corse, pour des lecteurs corses, et au-delà. Fini le temps des clichés et du folklore, la bande dessinée insulaire gagne en maturité.

Les années 2010 La confirmation du succès pour le 9^e art insulaire

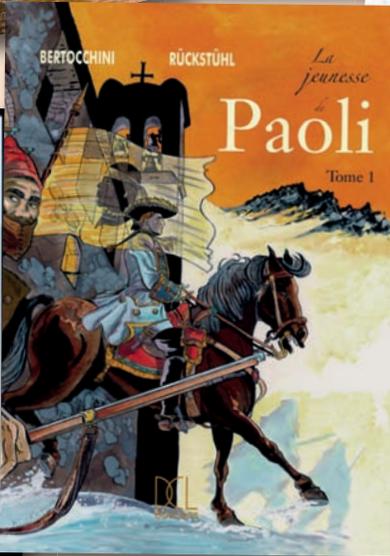
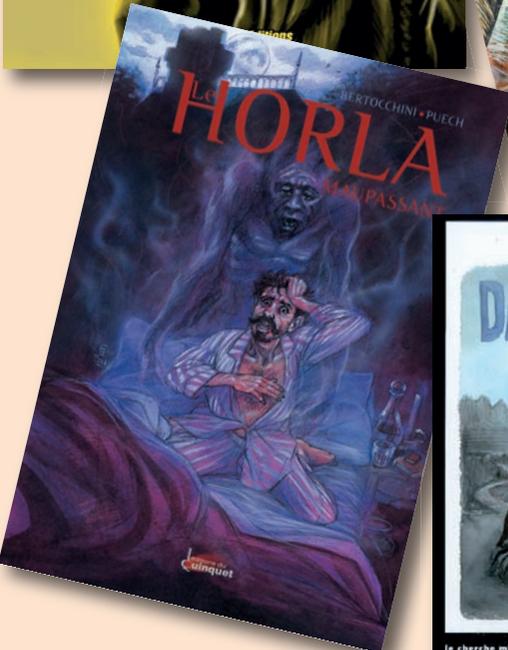
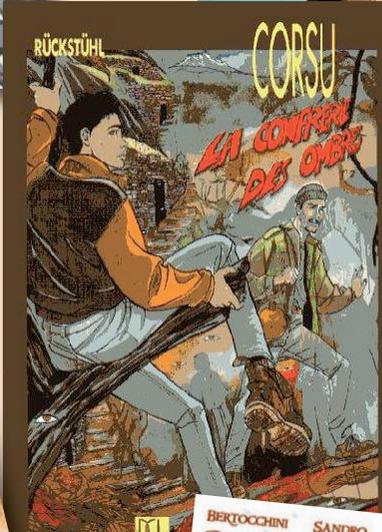
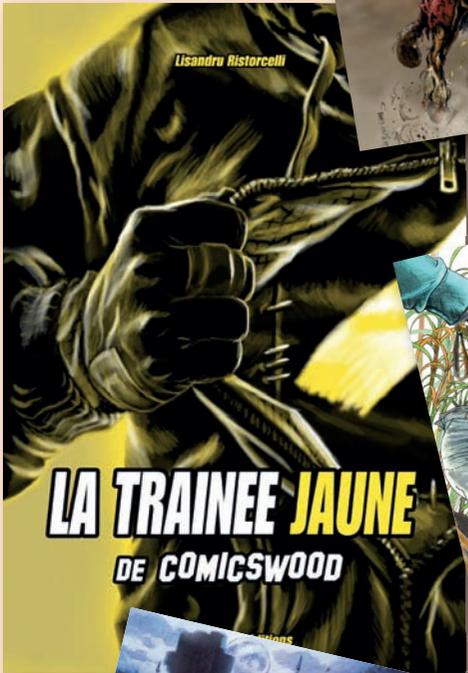
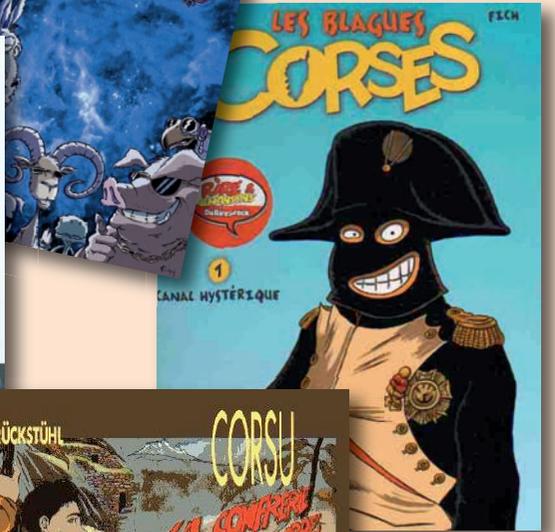
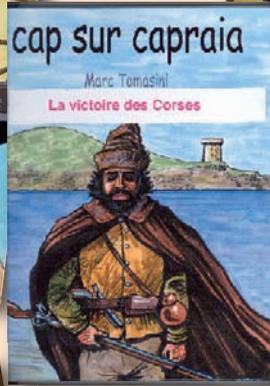
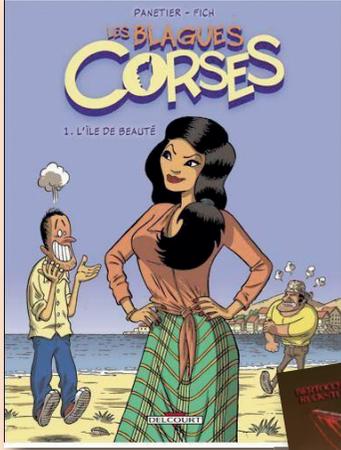
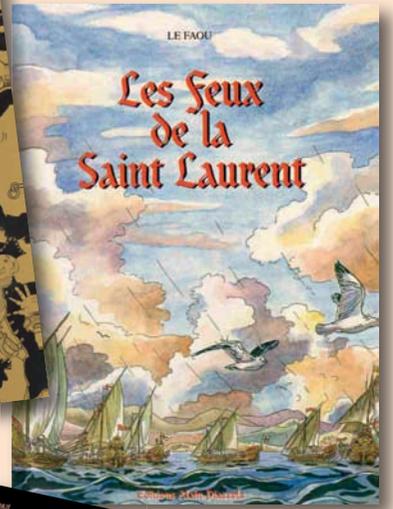
Au début des années 2010, la BD corse s'affirme en librairie. Le Cap-Corsin Lisandru Ristorcelli signe La Trainée jaune aux éditions Scutella. Il est le premier dessinateur corse à investir le genre comics, avec un album remarquable tant dans la maîtrise graphique que dans le rythme narratif. A présent, les auteurs insulaires s'exportent et rencontrent le succès au-delà des frontières de l'île. C'est aussi le cas du scénariste Frédéric Bertocchini, qui indépendamment de ses bandes dessinées liées à la Corse et à son histoire chez DCL, devient un auteur très actif à l'échelon national et international. Il signe tout d'abord différents récits chez un éditeur suisse, BD Force, dans le cadre d'une aventure collective avec de grands noms de la BD. Il réalise également un biopic sur la star du rock, Jim Morrison, chez Emmanuel Proust éditions. Le roman graphique, Jim Morrison, Poète du Chaos, dessiné par le Lyonnais Jef, est publié en français, anglais, italien, allemand, grec, néerlandais et turc. Une exposition est même réalisée au Comicon de Naples. Le scénariste ajaccien signe aussi La Cordillère des Ames (avec Thierry Diette), Kirsten (avec Sandro et Marko) et Le Horla (avec Eric Puech) aux éditions du Quinquet. A présent, la Corse produit des auteurs qui investissent l'édition nationale et internationale avec talent et brio.

Mais la Corse est toujours racontée et dessinée. Chez Albiana, le Bolognais Philippe Antonetti réunit ses deux passions, le dessin et les chevaux, dans son album Scirocco, Les Otages, publié en noir et blanc. Dans le genre humour, menées par Frédéric Federzoni, les éditions Corsica Comix voient le jour. Il s'agit du premier éditeur corse spécialement tourné vers le marché du neuvième art. Plusieurs séries sont alors lancées, comme Petru Santu, série phare de l'éditeur, dessiné par son créateur. Petru Santu est une série d'humour familial qui répond au principe d'un gag par planche. L'éditeur publie également Le P'tit Dumè de Nino, Razorbacu de Sorlin et Il Etait une fois le clan de Gaspard. Le succès est tel que les albums s'enchaînent au rythme d'une nouveauté par an et par série. Les auteurs se déplacent très régulièrement pour dédicacer leurs œuvres aux quatre coins de Corse. L'humour est également à l'honneur avec Mon pépé est un fantôme, saison corse, dessinée par Olivier Taduc (éditions Dupuis), primé à cet égard au festival de la BD d'Ajaccio en 2011. D'autres dessinateurs, comme l'Ajaccien

Yann Le Borgne, flirte avec le 9^{ème} art à plusieurs occasions, en publiant des strips et des gags sur son blog personnel, ou quelques ouvrages d'illustration chez Albiana, comme Pas bêtes! Fort de ce succès, les éditeurs tentent également le pari de la réédition, comme par exemple Vendetta, une bande dessinée publiée par Maurice Choury et Arthur Giovoni, deux résistants incontournables de notre histoire, après la Seconde Guerre mondiale. Dans un format à l'italienne, le récit est de nouveau édité en langue corse et en langue française à l'occasion des 50 ans de la libération, en 2013, avec le soutien des Amis de la Résistance.

La nouvelle vague de la BD historique corse poursuit de son côté sa spectaculaire ascension, toujours aux éditions DCL, qui en a fait sa véritable marque de fabrique. Frédéric Bertocchini encore lui, toujours associé à Eric Rückstühl, raconte l'histoire des enfants bagnards de Castellucciu, sous le Second Empire, dans Le Bagne de la Honte. Le succès est tel que l'éditeur se trouve rapidement en rupture de stock, et doit réimprimer de nouvelles éditions, mais aussi des coffrets et des éditions intégrales. Le duo enchaîne ensuite sur Sampiero Corso, autre figure historique de la Corse, répondant au même principe que la saga Paoli. Les auteurs s'appuient sur une solide documentation et une recherche iconographique minutieuse pour mettre les héros de l'Histoire en mouvement dans leur environnement. Les ventes s'envolent en Corse, mais pas seulement. Cela démontre, si besoin est, que les lecteurs adhèrent parfaitement à cet art qui racontent l'histoire de la Corse sous forme de reconstitution quelquefois surprenantes. Frédéric Bertocchini développe alors la collection DCL, en sollicitant de nouveaux dessinateurs venus d'horizons divers en France et ailleurs. Il signe Colomba avec le Bordelais Sandro. L'adaptation littéraire est classique et efficace. Ainsi que Libera me avec le Marseillais Michel Espinosa, l'Irlandais Miceal O'Griafa et l'Antillais Pascal Nino. Cette trilogie raconte les destins croisés de deux militants clandestins insulaires, corses et irlandais, au début des années 80. La première édition du premier volume de la série, intitulée Ribelli, est tirée à 6000 exemplaires.

Tous les champs sont à présent investis : l'histoire, le thriller politique, l'aventure, l'adaptation littéraire, le «comics» et l'humour. Au terme de quarante ans de créations diverses, le neuvième art corse a acquis ses lettres de noblesse et ne cesse de prendre de l'ampleur sur l'île, et ailleurs. ■



La fin des arrêtés Miot

■ Par Maître Jean-Paul TRANI
Avocat au barreau de Bastia



Le Conseil Constitutionnel a censuré, au nom du principe de l'égalité devant l'impôt, les dispositions de la loi de finances 2014 sur les successions en Corse dont la portée était pourtant fort limitée, car ne tendant qu'à atténuer dans le temps les effets d'une suppression des arrêtés Miot et ce sans aucune contrepartie.

Actuellement, la plupart des héritiers ignorent quelle est au décès de leur ancêtre la situation juridique de leurs biens. En réalité, la décision ne pouvant que censurer la loi de finances déferée sans toucher au dispositif antérieur, les droits sur les immeubles sont exigibles à hauteur de moitié pour les successions ouvertes à compter du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2017, c'est-à-dire lorsque l'auteur commun décède durant cette période.

Toutefois pour bénéficier de l'abattement, il est nécessaire de faire établir une déclaration de succession par un avocat ou un notaire et une attestation immobilière notariée et ce dans un délai de deux ans à compter du décès.

Les successions ouvertes jusqu'au 31 décembre 2012 demeurent sous les mêmes conditions exonérées de tout droit.

Le droit commun –évaluation sur la valeur vénale et déclaration de succession dans le délai de six mois s'appliquera à compter du 1er janvier 2018.

Dans tous les cas de figure, les biens acquis postérieurement au 2 janvier 2002 sont taxables selon la valeur vénale et la déclaration de succession doit être effectuée dans un délai de six mois.

Les immeubles bénéficient pour le calcul des droits des abattements prévus par la loi de finances à savoir,

- Un abattement de 100 000 € sur la part de chacun des ascendants et sur la part de chacun des enfants vivants représentés par suite d'un prédécès ou de la renonciation de l'enfant.

- Un abattement de 15 054 € sur la part de chaque frère et sœur vivant ou représenté par suite de prédécès ou de renonciation.

- Un abattement de 7 967 € sur la part de chaque nièce ou neveu.

La loi de finances prévoit sur l'ensemble du territoire, s'inspirant de la situation particulière de la Corse, diverses dispositions au bénéfice des propriétaires dépourvus de titre de propriété qui pourront déduire l'actif successoral soumis à impôt, les dépenses exposées pour son établissement, à la condition de publier leur titre dans un délai de deux années à compter du décès.

Ils bénéficient également d'une exonération de droit limitée à une parcelle restée indivise par succession d'une valeur égale ou inférieure à 5000 € ou de deux parcelles contiguës d'une valeur égale ou inférieure à 10 000 €.

Ils pourront pour les titres de propriétés établis entre le 1^{er} janvier 2014 et le 31 décembre 2017 bénéficier d'un abattement de 30 % de la valeur en cas de donation pouvant se cumuler avec l'abattement partiel également en vigueur jusqu'à fin décembre 2017 au titre des successions.

La suppression des arrêtés Miot entrainera l'imposition à la valeur vénale des immeubles et les héri-

tiers qui seront dans l'obligation de brader leur patrimoine, car n'ayant pu bénéficier du régime protecteur du droit fiscal par des donations anticipées, la création de holding familiaux et la constitution de S.C.I., et au nom du principe de l'égalité devant l'impôt paieront plus cher que l'héritier continental.

La suppression des arrêtés Miot entrainera donc le délaissement des biens, l'abandon des terres dont la propriété, ne peut souvent être identifiée en raison de l'absence et de l'imprécision des titres, de l'existence de biens non délimités, du morcellement des parcelles caractérisant notre foncier et particulièrement notre espace rural.

Notre classe politique, en ne s'opposant pas à l'abrogation des arrêtés Miot qui avaient une valeur législative, et en proposant par la suite une solution provisoire impliquant forcément le retour au droit commun et ce avec le concours de l'administration prétextant reconstituer les titres de propriété, a pris devant l'histoire une lourde responsabilité.

Actuellement il est illusoire, et pathétique de voir proposer une réforme de la Constitution Française, pour nous permettre d'échapper à la réalité préconisée par ceux qui en créant un sentiment anti français ont porté de manière durable une atteinte grave aux intérêts de la Corse elle-même et de ses habitants.

Par contre, le statut fiscal de la Corse prévoit dans son préambule de la doter d'un régime fiscal.

Les gouvernements successifs n'en ont jamais nié la nécessité.

Il est peut-être encore temps, de proposer un régime fiscal spécifique à la Corse par une application moderne des arrêtés Miot en soumettant une nouvelle base d'évaluation.

Notre espace rural, notre foncier, permettent de nous considérer comme une zone spécifique nécessitant l'intervention du législateur, donc un traitement particulier y compris toujours fiscal dont le principe ne peut porter atteinte ni à l'égalité devant la loi et devant l'impôt, ni à l'égalité devant les charges publiques.

Le code général des impôts exonère d'ailleurs sous certaines conditions des trois-quarts de leur montant les transmissions à titre gratuit intéressant les propriétaires en nature de bois et forêts.

Il est donc encore temps de proposer une loi foncière sur la Corse, qui outre l'aspect fiscal, doit permettre par la création d'un juge du foncier et la création d'un registre foncier comme en Alsace Lorraine d'assurer, de manière certaine et à bref délai la reconstitution des titres de propriété.

Ne pas s'engager dans cette voie, ne peut que nous exposer à brève échéance aux risques de troubles sociaux d'une exceptionnelle gravité.

Société d'édition :
CORSICAPRESS EDITIONS SAS
Résidence Empereur
4, rue Impératrice Eugénie
20200 Bastia
☎ 04 95 32 92 35
www.corse-information.info

Directeur de la publication et de la rédaction :

Paul Aurelli ☎ 04 95 32 89 95
✉ journal@corse-information.info

Conseiller éditorial : Jean Bozzi

Conseiller "Diaspora/Corses de l'extérieur" : Christian Gambotti
Conseiller "Cultura e lingua Corsa" : Roland Frias

● Rédaction/Annonces légales/Abonnements :
1, rue Miot (2ème étage) 20200 Bastia

Rédaction ☎ 04 95 32 04 40 ☎ 04 95 32 89 95
✉ journal@corse-information.info

Annonces légales : ☎ 04 95 32 89 92

✉ al@informateurcorse.com

Abonnements : ☎ 04 95 32 89 97

✉ icn-abonnement@orange.fr

● Bureau d'Ajaccio (adresse correspondance) :
21, cours Napoléon BP 30059 20176 Ajaccio cedex 1
☎ 04 20 01 49 84 ✉ journal@corse-information.info

● Bureau de Paris (adresse correspondance) :
140 bis, rue de Rennes 75006 Paris
☎ 01 70 38 25 25 ✉ journal@corse-information.info

● Comité de rédaction :

Paul Aurelli, Jean Bozzi, Christian Gambotti, Roland Frias,
avec la collaboration de : Antoine Asaro, Jeanne Bagnoli,
Angèle Benedetti, Frédéric Bertocchini, Feli Filippi,
Véronique Franchi, Marie Gambini, Jean-Toussaint Leca,
Toussaint Lenziani, Florent Lenziani, Michel Maestracci,
Giacumu-Andria Mela, Jacques Paoli, David Raynal,
Jean-Claude de Thand

● Relations extérieures/Régie de la publicité
Promotion/événements/Éditions thématiques :
Ajaccio ☎ 04 20 01 49 84 • Bastia ☎ 04 95 32 89 96/94
✉ jfa@corse-information.info

Impression : Imprimerie Olivesi 20000 Ajaccio

Dépôt légal Ajaccio à date de parution

Maquette avec la collaboration d'Olivesi Graphique

20000 Ajaccio

CPPAP 0314188773 - ISSN 2114-009

Président de CORSICAPRESS EDITIONS SAS : Paul Aurelli
Président du Comité de surveillance : Pierre Pugliesi - Vice-
Président : Jérôme Fabro-Aurelli - Membres : Gérard Alexandre,
Jean-Noël Amadei, Jean Bozzi, Christian Gambotti, François
Ristorcelli - ION - INFORMATEUR CORSE NOUVELLE® est membre du
SPHR/Syndicat de la Presse Hebdomadaire Régionale
L'Informateur Corse® a été fondé par Louis RIONH+ - Corse
Nouvelle® fondée en 1948 et La Semaine Corse® fondée en 1969
sont protégés par l'antériorité et les dépôts. Toute
reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation
expresse et écrite de l'éditeur® (Loi du 11 mars 1957).



Innovation
that excites

NOUVEAU NISSAN QASHQAI. URBAIN PAR INSTINCT.



GAMME DIESEL
À PARTIR DE **289 € / MOIS⁽¹⁾**

Location Longue Durée sur 49 mois avec un 1^{er} loyer de 2 399 €



Nouveau NissanConnect⁽²⁾



Système de sécurité avancé
Nissan Safety Shield⁽²⁾



Aide au stationnement
intelligent⁽²⁾



Système « Chassis Control »

NISSAN AJACCIO

Z.A. La Caldaniccia
20167 Sarrola-Carcopino
04 95 78 50 18

NISSAN BASTIA

R.N. 193
20600 Furiani
04 95 55 34 00

www.nissan-corse.com

Pour plus d'informations, rendez-vous sur nissan-offres.fr



Innovier autrement. (1) Exemple pour un Nouveau Nissan QASHQAI 1.5 dCi 110 ch Visia neuf en Location Longue Durée sur 49 mois avec un premier loyer de 2 399 € suivi de 48 loyers de 289 €. **Modèle présenté** : Nissan QASHQAI Tekna 1.5 dCi avec option peinture métallisée, en Location Longue Durée avec un premier loyer de **3 071 €**, suivi de 48 loyers de **377 €***. Restitution du véhicule chez votre concessionnaire en fin de contrat avec paiement des frais de remise à l'état standard et des kilomètres supplémentaires. Sous réserve d'acceptation par Diac - S.A. au capital de 61 000 000 € - 14, avenue du Pavé Neuf - 93160 Noisy-le-Grand - SIREN 702 002 221 RCS Bobigny. *Hors assurances facultatives pour un kilométrage maximum de 60 000 km. Offre réservée aux particuliers, non cumulable avec d'autres offres, valable du 01/02/2014 au 31/03/2014. **(2) Equipements disponibles de série ou en option et sur certaines versions.** (3) Limitées à 100 000 km. NISSAN WEST EUROPE SAS au capital de 5 610 475 € - RCS Versailles n° B 699 809 174 Parc d'Affaires du Val Saint-Quentin - 2, rue René Caudron - CS 10213 - 78961 Voisins-le-Bretonneux Cedex.

Consommations gamme cycle mixte (l/100 km) : 3,8 - 5,6. Émissions de CO₂ (g/km) : 99 - 129. Certaines données en cours d'homologation.